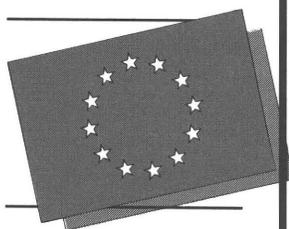


Commission des
Communautés
européennes

Bulletin mensuel
du Bureau
en Belgique



Adresse provisoire :
99, rue Joseph II
1040 Bruxelles

Sommaire

- 2 Theo Peeters
- 3 Secteur Public
- 5 Tourisme rural
- 6 Culture
Kagiso Trust
- 7 Au jour le jour
Travailleurs
immigrés
- 8 Publications

LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

A L'AUBE DE L'AN 2000

Si Jacques Delors avait aujourd'hui moins de trente ans, il se poserait trois questions. Il les a précisées dans un entretien avec le journal *Le Monde* le 12 octobre 1990.

„Premièrement, les pays européens ont-ils conscience d'avoir des intérêts essentiels en commun et, dans l'affirmative, sont-ils décidés à les défendre ensemble parce qu'ils seront plus efficaces ?

Deuxième question, quel est le niveau de leur ambition politique ? S'enfermer dans leur prospérité, en réglant les problèmes internes qui sont les leurs, ou bien être présents sur la scène mondiale, soit par réalisme, soit par idéal, soit au nom des deux ? Dans ces conditions, sont-ils capables d'exprimer à leurs peuples ce que cela représente, du point de vue de l'ouverture de leurs marchés, de la solidarité financière avec les pays du Sud, de la réforme monétaire internationale, de la valorisation du droit international ?

Troisièmement, ces pays songent-ils également à assurer ensemble leur sécurité ? Selon ce que répondront les responsables européens, je pourrais vous dire si l'aventure européenne vaut la peine ou non. Et j'espère, pour reprendre la formule de François Mitterrand, que la somme des audaces dépassera la somme des prudences”.

Le rôle de Cassandre

Devant le Parlement européen, le 23 octobre 1990, Jacques Delors a rappelé que les institutions ne sont que des instruments pour savoir quelle est l'affectio-



Le Président Delors.

societatis dans la Communauté. Pour le Président de la Commission la véritable question est : „Que veut-on faire ensemble ?” Pour lui, il y a trois motivations dans la volonté d'aller vers l'Union politique :

- la prise de conscience par les Douze que l'efficacité de leur action dépend de leur capacité à parler d'une seule voix. „C'est là le poumon de la marche vers l'Union politique”;
- le souci de mieux associer les citoyens et de démocratiser le jeu institutionnel;
- la volonté de renforcer l'efficacité pour mieux réaliser ce qui a déjà été décidé.

Jacques Delors a également plaidé en faveur de l'élargissement des compétences communautaires, actuellement insuffisantes, dans des domaines comme la dimension sociale, les grands réseaux d'infrastructures, la libre

circulation des personnes, la culture, l'énergie.

Europe et nation

Pour le Président de la Commission „la construction européenne est un projet modeste qui éclaire l'avenir, mais il en faudra d'autres. Si, comme l'estiment, par exemple, certains amis anglais, il n'y a que la nation qui compte, si l'histoire montre qu'on ne fait des progrès dans l'huma-

• • •

L'équipe d'Eur-Info
vous souhaite
une heureuse
année 1991

INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

Une agence européenne pour les médicaments

Tant pour les spécialités pharmaceutiques à usage humain que pour les médicaments vétérinaires, et en raison essentiellement des progrès rapides de la biotechnologie, la Commission européenne propose aux Douze la création d'une Agence pour les médicaments.

Elle serait chargée de préparer l'évaluation des médicaments nouveaux, d'arbitrer les divergences et de coordonner les alertes et les inspections nationales. Cet effort est nécessaire dans la perspective du grand marché de 1992 et en dépit du degré déjà important d'harmonisation des critères et des procédures nationales d'autorisation. L'absence d'un système crédible d'autorisation, valable pour toute la Communauté, pénalise l'industrie pharmaceutique communautaire, y compris à l'exportation.

JEUNESSE

Programme „Jeunesse pour l'Europe”

La Commission vient de renouveler le programme d'action communautaire sur la formation professionnelle des jeunes et leur préparation à la vie adulte et professionnelle (PETRA). Le programme PETRA favorisera davantage les échanges et, pendant les trois années à venir, 100.000 jeunes en formation devraient pouvoir bénéficier de cette activité qui complète le programme ERASMUS d'échanges dans l'enseignement supérieur.

Quant au programme „Jeunesse pour l'Europe”, seul programme communautaire soutenant financièrement des échanges de jeunes ayant quitté l'école quel que puisse être le travail qu'ils exercent, 20.000 jeunes en ont bénéficié en 1989. Ce programme se poursuivra et une augmentation budgétaire a été décidée afin de permettre au programme d'atteindre spécifiquement les jeunes handicapés. Enfin, la Commission va lancer une première action expérimentale en soutenant les activités de jeunes effectuant un service volontaire dans un autre Etat membre dans les domaines culturel, social et de la formation.

• • •

nitité que par la nation, qu'on le dise et qu'on supprime le Parlement européen et la Commission s'ils ne sont plus utiles. Mais si l'on pense que l'on peut à la fois revigorer l'idée nationale et fortifier le sentiment d'appartenance à l'Europe alors nous construirons sur des bases solides”.

La Communauté de l'an 2000, et notamment la Communauté politique „n'est susceptible d'aboutir que si les Etats membres reconnaissent et définissent des intérêts essentiels en commun, admettent la nécessité de placer l'ambition européenne à un niveau élevé et, enfin, acceptent le principe d'une politique étrangère commune”. Voilà ce que le Président de la Commission a affirmé à Paris, devant la Commission des Affaires étrangères du Sénat, le 11 octobre 1990.

Entretien avec le professeur Theo Peeters à propos de l'Union économique et monétaire

PLUS DE CROISSANCE, PLUS DE PROSPERITE, PLUS DE FLEXIBILITE SALARIALE

La deuxième phase de l'Union économique et monétaire (UEM) commencera le 1er janvier 1994. Une banque centrale européenne sera créée à cette fin.

Ce sont là les principales conclusions du Conseil européen extraordinaire réuni à Rome le dernier week-end d'octobre. Pour nous expliquer la signification de cette UEM pour le citoyen européen,

EURinfo a interrogé le professeur Theo Peeters (KUL), actuel président du Comité de direction de la BBL et spécialiste en la matière.

EURinfo : Les événements en Europe de l'Est ont repoussé à l'arrière plan l'Union économique et monétaire (UEM). Quel sera l'impact de l'unification allemande sur la réalisation de l'UEM ?

Theo Peeters : En Allemagne, le processus d'unification mobilisera par lui-même non seulement l'attention mais aussi de considérables moyens financiers.

Par la force des choses, les priorités au sein de l'Allemagne unie ne seront plus les mêmes que par le passé. En d'autres termes, si l'Allemagne doit choisir entre un processus d'unification interne rapide et efficace, ou une accélération de l'intégration monétaire européenne, je crois que l'Allemand moyen, et par conséquent les responsables politiques, accorderont la priorité à l'unité allemande.

Dans la réalité, j'espère que la première option ne freinera pas la seconde. Car, à mes yeux, l'unification allemande et européenne sont complémentaires et non antagoniques. A moyen terme cela me paraît évident.

Néanmoins, à court terme, je n'exclus pas quelques manœuvres de retardement de la part de notre partenaire allemand.

Les risques qui accompagnent l'unité allemande, notamment en termes d'inflation, conduiront probablement les Allemands à une plus grande circonspection et peut-être à des engagements qui paraîtront plus réservés aux yeux des autres partenaires européens.

EI : Quelles sont les effets de l'UEM pour le citoyen européen ? Que peut-il en attendre ?

Theo Peeters : Les Européens seront confrontés aux conséquences de l'UEM dans trois domaines.

En premier lieu le citoyen bénéficiera naturellement des effets de la stimulation de la croissance économique, de l'augmentation du nombre des emplois et de tout ce que cela implique.

Je pense que ce sont là les principaux éléments contenus dans le rapport de la Commission intitulé „Un marché, une monnaie” et dont beaucoup de chiffres laissent apparaître que les effets de la stimulation de la croissance économique sont tout sauf négligeables. Et la croissance favorise la création d'emplois.

Normalement, le citoyen verra son niveau de vie s'améliorer. Dans ce sens la population européenne est l'une des bénéficiaires directes du processus d'intégration monétaire. Deuxièmement, au dernier stade de ce processus, nous travaillerons avec une monnaie unique grâce à laquelle les opérations de change disparaîtront. Ainsi, quelques problèmes pratiques des Européens qui se rendent en vacances dans d'autres pays européens seront résolus.

Les transactions commerciales et les échanges de services dans l'espace européen seront pour les Européens comparables à la situation des Etats-Unis où, de la côte est à la côte ouest et du Canada au Mexique, sur une vaste zone géographique et économique, circule une seule unité monétaire. C'est par nature moins coûteux, cela simplifie la vie des citoyens et leur permet de comparer plus facilement les prix.

Un troisième aspect de l'UEM est à mon sens une stimulation de l'identité européenne. L'identité d'un citoyen et d'un pays sont directement liées à l'identification monétaire. L'existence d'une seule unité monétaire européenne signifie l'abandon d'une importante composante de l'identité nationale. De là découlent les problèmes politiques inhérents à ce processus d'intégration. Inversement, le jour où cette monnaie européenne existera, un énorme pas sera franchi en direction de l'identité européenne et de la citoyenneté européenne.

EI : Ces problèmes politiques sont-ils les obstacles les plus importants rencontrés par l'UEM ?

Theo Peeters : A cet égard, je crois que Madame Thatcher a raison : nous devons admettre que ce processus d'intégration moné-



Le prof. Theo Peeters, président du comité de direction de la BBL : „L'intégration allemande et européenne sont complémentaires, mais à court terme je n'exclus pas un ralentissement”.

taire est dans une importante mesure un processus de nature politique et qui se heurtera à des problèmes politiques.

Les Etats membres devront céder leur politique monétaire à une institution nouvelle formée des banques centrales nationales et un organe central. Ils perdent ainsi leur souveraineté monétaire.

Au Parlement, le Premier ministre britannique Madame Thatcher a depuis toujours averti ses concitoyens qu'elle n'était pas disposée à transférer cette souveraineté nationale à un niveau européen. Et je crains que la plupart de ses compatriotes partagent la même position.

EI : En quoi une UEM solide peut-elle être utile ?

Theo Peeters : Un marché unique européen, avec une seule monnaie, ôte à l'autorité nationale l'un de ses instruments vitaux pour corriger les divergences de niveau de développement entre pays. Cet instrument de politique est le taux de change.

Dans la mesure où l'on ne parviendra pas à un marché unique suffisamment souple en matière de circulation des marchandises, des services et du marché du travail, nous verrons surgir des tensions et des divergences de développement entre les différents Etats membres. Celles-ci ne pourront être corrigées par le moyen classique que représente l'ajuste-

ment des taux de change. Ainsi, par exemple, la Belgique ne pourra plus ajuster, comme en 1982, le cours du franc afin d'améliorer la compétitivité des entreprises. Si cet instrument n'est plus disponible, il doit être remplacé par autre chose, notamment la flexibilité des salaires et des prix.

EI : Pouvez-vous préciser ?

Theo Peeters : La flexibilité des salaires ne signifie pas nécessairement des évolutions uniformes des salaires au sein des Etats membres, car des évolutions uniformes des salaires signifient aussi des évolutions uniformes de la productivité.

Cependant, les caractéristiques structurelles des différents Etats membres et de leurs régions sont telles que les évolutions de la productivité divergent encore de manière non négligeable entre elles, et ce jusqu'à nouvel ordre. Et même si nous disposons d'un marché unique européen, ces tensions structurelles persisteront. C'est pourquoi les évolutions divergentes des salaires en fonction des diverses évolutions de la productivité dans les différents pays serviront à éviter un rythme d'inflation trop important et trop varié entre les régions européennes. J'utilise à dessein le terme „région” parce que dans une Europe monétaire unie les Etats membres ne seront plus aussi importants, contrairement aux

régions qui seront éventuellement en mesure de résoudre leurs problèmes structurels à leur manière. Quand, par exemple, l'augmentation des salaires en termes réels dans un pays évolue plus rapidement que la productivité et les capacités économiques virtuelles de ce pays, on doit d'une manière ou d'un autre pouvoir reculer. C'est ce qu'on appelait jadis „se serrer la ceinture”. La flexibilité salariale doit être en fonction des secteurs forts et des secteurs faibles.

Au sein des pays européens, ce sont ces différences d'évolution de revenus qui devraient éventuellement corriger les différences structurelles d'évolution de la productivité afin de rétablir un équilibre économique perturbé.



LE SECTEUR

PUBLIC A

L'ECHELLE

EUROPEENNE

Entre le capitalisme sauvage qui n'a actuellement plus cours et le communisme intégral qui n'a jamais existé, se dessine un paysage diversifié dans lequel évoluent nos économies européennes. C'est ainsi que par un savant dosage de libéralisme et de collectivisme, chaque pays définit sa propre image de „l'économie mixte”. Une image qui présente d'ailleurs des teintes radicalement différentes, si l'on compare l'ultralibéralisme thatchérien aux sensibilités sociales danoises, par exemple.

Les entreprises publiques européennes se sont faites les défenseurs d'une intervention équilibrée de l'Etat dans les affaires socio-économiques, refusant une tendance actuelle orientée vers la dévotion totale aux règles



ENTREPRISES ET CONSOMMATION

Livre vert pour des normes européennes

Assurer une compétitivité technologique sur la scène européenne et internationale passe par l'instauration de normes communes c'est-à-dire de spécifications techniques communes. Cela permet également d'obtenir des effets d'économie d'échelle dont les consommateurs européens seront les bénéficiaires. Le nombre de normes „européennes” est passé de 56 en 1983 à 870 à la fin de l'année 1989, soit trois fois plus qu'au cours des vingt années précédentes 1962-1982. Dans son Livre vert pour des normes européennes, la Commission s'adresse directement aux managers de l'industrie européenne afin qu'ils fassent de la normalisation un élément central de leurs stratégies d'adaptation au grand marché de 1992.

Les Européens peuvent s'attendre d'ici deux ans à une véritable explosion de la demande de normes européennes. La Commission prévoit durant cette période la mise au point d'environ 800 normes européennes.

TRANSPORT

Bientôt un Conseil pour la sécurité des transports ?

Facteur-clé de l'unification européenne, les différents secteurs de transport se doivent de réfléchir davantage que par le passé aux aspects concernant la sécurité des systèmes de transport et des infrastructures existantes. Pour absorber l'offre croissante de transport et notamment le transport de marchandises dangereuses, il convient d'uniformiser les règles de sécurité en vigueur dans les différents pays européens.

M. Van Miert, Commissaire aux transports a convenu avec le président du Conseil néerlandais pour la sécurité des transports d'examiner les possibilités de mettre sur pied un Conseil européen indépendant pour la sécurité des transports. Cet examen devrait avoir lieu en collaboration avec les Conseils existants dans les autres Etats membres de la Communauté. Compte tenu des dangers du transport routier (50.000 morts par an en Europe), l'examen des conditions améliorant la sécurité dans ce secteur devrait être prioritaire.

GOLFE

100.000 personnes rapatriées

L'aide humanitaire de la Communauté Européenne aux populations affectées par la crise du Golfe se poursuit. En octobre dernier, suite à l'exécution des contrats de transport, le nombre de travailleurs provenant du Koweït et de l'Irak transportés vers leur pays d'origine par la Communauté atteignait les 100.000 personnes. L'effort combiné de la Communauté européenne et de ses Etats membres s'élevait alors à 96 millions d'euros soit près de quatre milliards de francs belges.

ENERGIE

Save

Le programme SAVE („Actions Déterminées en faveur d'une plus grande efficacité énergétique"), d'une durée initiale de 5 ans, a été adopté par la Commission. Préparé bien avant les événements du Golfe, SAVE comporte trois catégories d'actions complémentaires : techniques, financières et relatives aux comportements des utilisateurs.

En même temps que ce programme, la Commission a adopté une première action normative concernant le rapprochement des législations européennes relatives aux exigences de rendement pour les nouvelles chaudières destinées au chauffage des locaux. Actuellement, les exigences de rendement de ces appareils divergent considérablement d'un Etat membre à l'autre.

La Commission reste en effet attentive à l'évolution de la conjoncture énergétique et à la nécessité d'une protection accrue de l'environnement.

2 LAUREATES BELGES

DES PRIX

ERASMUS 1990

Pour couronner la première phase triennale du programme ERASMUS, la Commission des Communautés européennes

•••



La fonction publique emploie un Européen sur dix.

•••

de la libre concurrence. Réunies en octobre à Montpellier pour le XIIème congrès du Centre Européen de l'Entreprise Publique (C.E.E.P.), elles ont tenu à rappeler leur spécificité au sein du „grand marché”.

En effet, le secteur public a pour mission première d'intervenir là où l'intérêt général est en jeu, surtout quand il va à l'encontre d'une logique purement commerciale. C'est le cas notamment de la lutte contre le chômage, l'aménagement du territoire, le financement d'infrastructures rentables uniquement à long terme, ou des secteurs non-rentables de l'économie. Outre la création de ce secteur public, l'intervention de l'Etat peut se manifester par des actions diverses. Elles vont du simple contrôle de l'application des „règles du jeu économique”, à l'établissement d'un ordre social chargé d'une plus juste redistribution des revenus (dont, par exemple, la sécurité sociale). Par le jeu des aides et des incitants, les autorités publiques peuvent également chercher à orienter le marché en fonction d'une certaine politique économique.

Dans ce cadre, les entreprises publiques entendent bien peser de tout leur poids dans la construction de l'Europe sociale. Et il faut dire que leur présence n'est pas négligeable puisque 10 % des

effectifs de l'Europe des Douze travaillent dans ce secteur qui participe à 12 % de la valeur ajoutée et à 18 % des investissements de l'ensemble des entreprises.

Reconnu par la C.E. comme partenaire social depuis 1965, le C.E.E.P. a appuyé, lors de son XIIème congrès, la relance du dialogue social européen. Par ailleurs, il soutient l'effort communautaire pour la libre circulation effective des travailleurs du secteur public et pour le développement de la formation professionnelle.

Favoritismes nationaux

Cependant, si les entreprises publiques peuvent remplir une mission d'intérêt général caractéristique, elles n'en restent pas moins des entreprises à part entière. Partant, elles se doivent de respecter les mêmes règles que les entreprises privées, quand elles remplissent des fonctions identiques. Il arrive en effet que des entreprises publiques aient des activités commerciales identiques à celles du secteur privé. Par exemple, quand elles vendent des voitures ou de l'acier, ou encore, quand elles distribuent de l'électricité ou de l'eau potable.

Dans ce cas, il n'est plus question qu'elles soient favorisées parce qu'elles sont, totalement ou partiellement, constituées de capitaux publics. Dans la pratique, pourtant, la transparence écono-

mique et la concurrence ont souvent bien du mal à s'implanter dans le secteur public. Dans l'optique de l'ouverture des marchés de 1992, la Commission entend remédier à cette situation, source de gaspillages, de pesanteurs et de pertes d'imagination.

Les marchés publics

Sur le plan européen, il apparaît en effet que le secteur public reste, bien souvent, le „mauvais élève” de l'ouverture à la concurrence internationale. Quand ils commandent du matériel ou font effectuer des travaux, les gouvernements (ou autres puissances publiques) ont généralement tendance à favoriser les entreprises nationales. Que l'armée belge, par exemple, puisse commander ses uniformes en Italie ou en Grande-Bretagne, n'est pas encore entré pleinement dans les mœurs économiques.

Depuis les années 70, la Commission tente pourtant de mettre un frein aux favoritismes qui existent dans ce domaine, dit des „marchés publics”. Une série de directives existent en ce sens. Elles concernent les travaux, les fournitures et, depuis septembre 1990, les télécommunications, l'énergie, l'eau et les transports. Les gouvernements sont donc tenus d'assurer des conditions égales de participation dans tous les Etats membres, en respectant la transparence pour l'attribution

de ces marchés. Les procédures doivent être ouvertes, exemptes de toute discrimination, et suivre un appel d'offres dans le Journal officiel des Communautés européennes.

Les entreprises qui s'estiment injustement écartées peuvent porter plainte auprès de la Commission. Il est ainsi arrivé que la Cour de Justice aille jusqu'à interrompre la construction d'édifices parce que la passation du marché n'avait pas respecté les directives européennes. La manière dont les autorités publiques peuvent favoriser „leurs” entreprises revêt des formes très diverses allant de l'introduction de clauses qui excluent tout concurrent étranger à l'imposition de normes techniques purement nationales. Une nouvelle directive entrera en vigueur en janvier 1991 pour renforcer les moyens de recours en la matière.

Au bout du compte, l'ouverture des marchés publics devrait permettre le déploiement d'activités industrielles à grande échelle, tout en participant au développement de la technologie et des produits de pointe.

Isabelle Delforge



TOURISME RURAL : METTRE EN VALEUR LES ATOUTS EUROPEENS

La Commission européenne vient d'adopter, sur proposition de M. Cardoso e Cunha, Commissaire européen chargé du Tourisme, un plan d'action en faveur du tourisme rural en Europe.

L'espace rural européen possède pour le tourisme des atouts considérables : ses riches paysages, son authenticité, ses cultures locales, son patrimoine architectural, des contacts personnalisés entre ses habitants et les touristes. C'est la raison pour laquelle la Communauté veut soutenir la mise en valeur de ce potentiel. Le tourisme rural est une alternative non-négligeable au tourisme de masse et, surtout, il offre au tourisme qui exige de plus en plus la qualité, un large éventail de découvertes et de séjours.

L'enjeu du tourisme rural dans le développement du tourisme communautaire n'est plus à démontrer. Une grande diversité d'actions communautaires est déjà accessible aux entreprises du tourisme rural, notamment dans le cadre de la politique agricole commune, ou dans celui de la politique régionale (de 1986 à 1988, environ 5 % du FEDER ont été alloués à des projets ou programmes de développement touristiques). Enfin, dans le cadre de

l'Année européenne du Tourisme, laboratoire pour l'émergence de nouvelles initiatives, sont soutenus des projets en faveur des entreprises du tourisme rural élaborés sur le plan national et européen.

La plupart des investissements nécessaires à la création d'équipements touristiques peuvent, sous réserve de critères géographiques, bénéficier d'un soutien communautaire. Cependant, si les équipements touristiques en milieu rural sont nécessaires, ils sont insuffisants pour capter durablement et de manière croissante une demande axée sur un produit touristique intégré. Le plan d'actions mis au point par la Commission vise, par des mesures communautaires complémentaires à caractère horizontal, à soutenir l'émergence de produits „tourisme rural” dont la commercialisation soit à même de susciter la création et le développement d'entreprises chargées de leur mise en œuvre et de leur gestion.

Les mesures qui seront mises en œuvre en étroite association avec les opérateurs du secteur (tout en veillant à répondre à leurs besoins) s'orienteront autour des trois axes suivants :

- aide à la diversification des produits „tourisme rural”, à l'élaboration d'une signalétique européenne et à l'harmonisation de l'information sur l'ensemble des composantes du produit „tourisme rural”;
- aide à la création et au développement des produits „tourisme rural” : en facilitant l'information et l'accès aux aides communautaires, en favorisant la coopération entre les acteurs locaux et les divers partenaires, en suscitant l'amélioration et la gestion des activités du tourisme rural par le soutien à des actions de formation, d'échanges et de constitution de réseaux européens;
- aide à la promotion de produits „tourisme rural” : en facilitant l'intégration dans les systèmes de commercialisation des produits touristiques, en soutenant la création d'un réseau européen de distribution des produits „tourisme rural”.

• • •

a décidé d'attribuer des prix ERASMUS aux personnes dont l'action a le plus contribué à promouvoir la coopération interuniversitaire européenne. Le 2 octobre, le jury composé de 6 personnalités européennes a désigné 26 lauréats, dont 2 belges.

Mme Lieve Van Den Bossche-Bracke, Head of International Exchange Office à l'Université de Gand (RUG), a remporté le prix du personnel universitaire pour sa contribution qui a fait de Gand une des 5 institutions les plus dynamiques du programme.

Le prix de l'étudiant a été remis à Mlle Anne-Catherine Galetic de l'Université de l'Etat de Liège où elle étudie l'architecture à la Faculté des Sciences Appliquées. En 1989, elle a passé 3 mois à la Technische Universiteit Eindhoven, grâce à une bourse ERASMUS. A cette occasion, elle a cherché à faire partager son enthousiasme et à améliorer le programme par quelques recommandations très concrètes pour les étudiants prêts à partir.

Mme Papandreou, membre de la Commission, a remis les prix aux lauréats au cours d'une cérémonie le 5 décembre dernier.

L'EUROPE CONTRE LE CANCER

Le dépistage précoce d'un cancer du sein augmente les chances de guérison. C'est la raison pour laquelle les oncologues insistent sur l'importance de la dixième recommandation du Code européen contre le cancer : „Surveillez vos seins régulièrement”.

Avez-vous 50 ans ou plus ? Faites effectuer des mammographies à intervalles réguliers, de préférence tous les six mois. En outre, vous pouvez régulièrement pratiquer un auto-examen à tout âge. Comme vos seins changent constamment de forme, faites la palpation à un jour fixe du mois, si possible une semaine après le début des règles ou par exemple le premier jour du mois.

Le plus souvent un cancer se développe dans la partie supérieure du sein en direction de l'aisselle. Veillez donc en particulier à cette zone-là. Même si la plupart des grosseurs sont

• • •

•••
bénignes, il faut rester vigilant. Plus vite le cancer du sein est dépisté, plus grandes seront les chances de guérison. Si vous voulez obtenir plus de renseignements et de conseils sur l'auto-examen du sein ou sur le cancer en général, appelez :

ECOUTE CANCER 1888

Lundi de 10 à 18 heures
et jeudi de 12 à 18 heures
ou à

LIGNE VERTE 02-113456

Lundi de 9 à 19 heures
et vendredi de 9 à 13 heures

PUBLICATIONS

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau en Belgique de la Commission des Communautés européennes, 99, rue Joseph II, 1040 Bruxelles, ou à l'adresse indiquée :

Dimension européenne

Afin d'introduire la dimension européenne dans l'enseignement, la Direction générale de l'Organisation des Etudes du Ministère de l'Education, de la Formation et de la Recherche de la Communauté française de Belgique vient de publier un Atlas de la Communauté européenne, un ensemble de dossiers pédagogiques („Les institutions du Grand-Duché de Luxembourg”, „Une Europe des Droits de l'Homme”, „Les institutions de la République italienne”, „Les institutions espagnoles”) ainsi qu'un jeu de diapositives sur les villes européennes.

Renseignements : Direction générale de l'Organisation des Etudes, Services du Perfectionnement des maîtres, Boulevard Pachéco, 34 à 1000 Bruxelles.

Annuaire 90 des sources d'information communautaires

La deuxième édition de l'Annuaire des Sources d'Information Communautaire vient de paraître sous une nouvelle forme et avec un contenu encore plus important. Cet Annuaire reprend les sources d'information des principales institutions européennes : la Commission, le Parlement, le Conseil, la Cour de Justice, le

VOUS AVEZ DIT CULTURE ?

Dossier agricole, système monétaire, grand marché : Les préoccupations prioritaires de la CE sont bien tangibles, lourdes de responsabilités et d'écus. Au point qu'on en oublie parfois que les vraies racines communes de l'Europe sont surtout culturelles. Jean Monnet aurait avoué que si c'était à refaire, il aurait commencé par la culture.

La culture n'en est pas pour autant oubliée. Le service Action culturelle de la Commission a tenu à nous le rappeler en prenant l'initiative de publier un nouveau périodique : „C : the newsletter”. Le premier numéro, daté de septembre 90, présente quelques interventions essentielles de la Commission en matière culturelle (CCE, DG X-2, Action Culturelle, rue Joseph II, 70, 1049 Bruxelles)

Patrimoine architectural

En juillet dernier, un jury d'experts a choisi 26 projets de conservation du patrimoine architectural sur 1.138 présentés. Ils se répartiront un budget de 2.600.000 écus. Parmi les lauréats, le quartier Mouraria de Lisbonne, la place Ducale de Charleville-Mézières, les enceintes d'Ibiza.

Pour préserver et enrichir le patrimoine, il faut pouvoir compter sur une main-d'œuvre artisanale qualifiée : charpentiers, tailleurs de pierre et de marbre, artisans du fer forgé, autant de métiers qui ne se rencontrent plus au coin des rues. La première tâche de la Commission consiste dès lors à dresser un inventaire des formations existantes en ces domaines.

Glasgow

En décembre 90, Glasgow sera le théâtre d'un double événement littéraire : remise du Prix Littéraire Européen et remise du Prix européen de la Traduction. Les ouvrages primés devront avoir été publiés au cours des trois années précédant l'année de l'attribution du prix et être reconnus comme contributions impor-

tantes à la vie culturelle contemporaine.

Depuis 1985, les ministres européens des Affaires Culturelles désignent pour chaque année une „Ville européenne de la Culture”. Athènes a inauguré le cycle, suivie par Florence, Amsterdam, Berlin, Paris et, pour 1990, Glasgow. Les prochaines seront Dublin, Madrid, Anvers, Lisbonne, Luxembourg et Copenhague. Pour rencontrer les souhaits exprimés par des villes de pays non membres de la CE, le Conseil des Ministres a en outre créé une nouvelle manifestation, „Le mois européen de la Culture”, qui prendra place dans des villes comme Budapest, Cracovie, Istanbul.

PRIX ROI BAUDOIN POUR LE DEVELOPPEMENT



Tous les deux ans et depuis 1980, la Fondation Roi Baudouin décerne un prix international à une personne ou un organisme qui a apporté une contribution importante au développement du Tiers Monde ou à la solidarité et aux bonnes relations entre les pays industrialisés et les pays en développement. Le montant du prix est de 4 millions de FB.

Pour 1990, le jury de spécialistes réuni par la Fondation a attri-

bué le prix Roi Baudouin pour le Développement au Kagiso Trust en Afrique du Sud, pour sa contribution à l'éducation et à l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées de ce pays. Le Kagiso Trust est une organisation non-gouvernementale fondée en 1985, pour soutenir les victimes de l'apartheid; elle est composée de différents groupes ethniques.

Le Kagiso Trust doit en partie son existence à la Communauté européenne. En septembre 1985, le Conseil des Ministres de la CE se résolvait à adopter à l'égard de l'Afrique du Sud une politique caractérisée à la fois par des mesures positives et restrictives. Les mesures restrictives consistaient à appliquer une série de sanctions économiques, diplomatiques et politiques. Par contre, mais uniquement en complément des sanctions, le Conseil décidait de lancer un programme d'aide directe aux opposants de l'apartheid à l'intérieur de l'Afrique du Sud et d'assistance aux victimes. Le „Programme Spécial d'assistance aux victimes de l'apartheid” était confié à la Direction Générale Développement. Des intervenants valables étaient nécessaires pour assurer un relais direct vers les populations noires, sans interférence des autorités sud-africaines. Associant des regroupements d'églises, de syndicats et d'autres partenaires non-confessionnels, le Kagiso Trust voyait le jour.

Les interventions du Kagiso Trust sont principalement orientées vers l'alphabétisation rurale et dans les townships, vers l'octroi de bourses d'études, la mise en œuvre de projets pédagogiques élémentaires ainsi que l'enseignement de l'anglais. De juillet 1986 à juillet 1989, le montant de l'aide affectée par la CE aux projets approuvés par le Kagiso Trust a été de 35 millions d'écus transférés en Afrique du Sud par le relais de diverses ONG européennes.

Le prix a été remis par S.M. le Roi Baudouin lors d'une cérémonie officielle au Palais Royal de Bruxelles le 5 décembre 1990.

AU JOUR LE JOUR

■ 2 octobre

Primauté - Le Conseil d'Etat français reconnaît pour la première fois formellement la primauté absolue des règlements communautaires sur les lois françaises.

■ 3 octobre

R.F.A. - La Commission européenne salue l'entrée dans la famille communautaire des cinq nouveaux Länder allemands.

■ 4 octobre

Visite - M. Bruce Millan, Commissaire responsable de la politique régionale s'est rendu dans le Limbourg, l'arrondissement de Turnhout et à Tournai afin de rencontrer les autorités locales qui viennent de se voir octroyer 21,8 millions d'écus destinés à la diversification de l'industrie et des services dans ces zones.

■ 8 octobre

Transfert - Le ministre des Affaires étrangères allemand Hans-Dietrich Genscher déclare que l'Allemagne est prête à transférer sa souveraineté retrouvée à des institutions communes européennes, mais aussi internationales.

Livre sterling - La Commission se réjouit de l'entrée de la livre sterling dans le mécanisme de change du Système monétaire européen.

■ 10 octobre

UEM - Présentation au Parlement européen du rapport du député démocrate-chrétien belge Fernand Herman sur l'Union économique et monétaire.

■ 12 octobre

Eurovision - La Commission européenne se propose d'auto-riser le système Eurovision pour les émissions sportives.

■ 15 octobre

Nobel - Le Prix Nobel de la Paix 1990 est attribué au président soviétique Mikhaïl Gorbatchev pour la promotion des réformes en Europe de l'Est et pour son rôle moteur dans la fin de la „guerre froide”.

■ 17 octobre

Enfants roumains - Compte tenu des prises de position du Parlement et des demandes des autorités roumaines, la Commission prend un engagement financier de 5,7 millions d'écus en faveur des enfants hébergés en orphelinat.

CES - Le Français François Staedelin a été élu à la présidence du Comité économique et social de la Communauté européenne pour deux ans.

■ 19 octobre

Rwanda - La Communauté européenne et ses douze Etats membres expriment leur préoccupation quant à l'évolution de la situation au Rwanda et appuient toute initiative de concertation régionale afin d'élaborer une solution équitable et durable au problème des réfugiés.

Culture - Le ministre de la culture flamande, M. Patrick Dewael propose qu'un cadre juridique soit établi pour la protection des petites communautés culturelles en ajoutant notamment une clause „culturelle” au traité CEE.

Télévision - La Commission juge l'attitude de la Communauté française de Belgique à l'égard de la chaîne de télévision française TF 1 incompatible avec la libre prestation des services et les règles de concurrence.

■ 26 octobre

P.M.E. - La Banque européenne d'investissement (BEI) a accordé un crédit d'un milliard de francs belges (23,6 millions d'écus) à la „Bank van Roeselare N.V.”. Il est destiné à financer des investissements productifs en faveur des P.M.E. dans le secteur de l'industrie et des services connexes, sur l'ensemble du territoire belge, et du tourisme, dans les zones moins favorisées. Depuis 1988, le montant total des crédits octroyés par la BEI à la Belgique s'élève à 7,5 milliards de FB.

■ 28 octobre

Union économique et monétaire - Le Conseil européen extraordinaire réuni à Rome arrête le calendrier permettant le passage à la deuxième étape du programme devant transformer la Communauté en Union économique et monétaire (UEM), dotée notamment d'une politique monétaire unique, d'une monnaie unique (l'écu) et d'une banque centrale unique. Cette deuxième étape commencera le 1er janvier 1994.

■ 31 octobre

Convention - La Commission sollicite l'accord du Conseil sur la demande d'adhésion de la Communauté à la Convention européenne des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales qui célèbre cette année son quarantième anniversaire.

PAS D'ALTERNATIVE A L'INTEGRATION

Aujourd'hui, la Communauté européenne accueille environ 8 millions d'étrangers provenant de pays tiers, c'est-à-dire hors CE, ce qui représente plus ou moins 2,4 % de la population communautaire totale. A ce chiffre s'ajoute une population ayant acquis la citoyenneté d'un Etat membre mais qui n'est pas pleinement intégrée: c'est le cas notamment de 4,5 % des habitants de la Grande-Bretagne.

Réunis en Conseil européen à Strasbourg, les 8 et 9 décembre 1989, les chefs d'Etat et de gouvernement avaient reconnu la nécessité d'adopter une position commune à l'égard de l'immigration avant l'avènement du marché unique de 1993. En effet, le problème de l'immigration revêt deux aspects principaux à savoir, les conditions d'accès au territoire (dont l'étude a été confiée au Groupe

ad hoc immigration du Conseil) et les questions relatives à la politique d'intégration proprement dite (confiées à la Commission). Concernant ce deuxième aspect, un groupe d'experts indépendants a été chargé par la Commission d'établir un rapport sur l'intégration des immigrés au sein des Etats membres. Transmis à la Commission fin septembre 90, ce travail, qui envisage notamment quels seraient les droits auxquels les immigrés peuvent s'attendre, pourrait

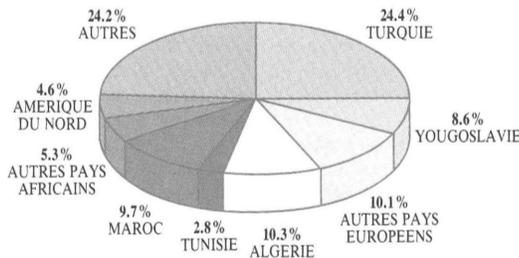
être le premier pas dans le rapprochement des politiques d'intégration des Douze.

Europe, terre d'accueil ?

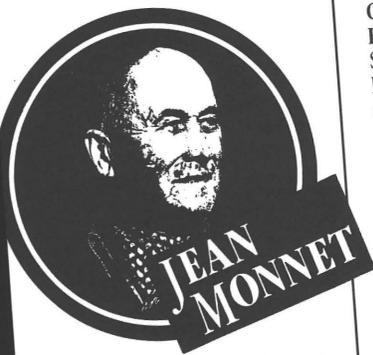
Depuis toujours terre de transferts de population très intenses, l'Europe a été un véritable carrefour de courants migratoires. Au cours des trente dernières années, l'excédent de main-d'œuvre dans les pays du Sud de la Communauté et le manque de celle-ci dans les pays du Centre-nord ont été le moteur principal de l'immigration.

Pour la France et la Grande-Bretagne en particulier, les liens avec les anciennes colonies ont contribué à créer des flux migratoires intenses et d'un type particulier. Considérée de manière générale comme un phénomène de courte ou de moyenne durée, l'immigration est devenue permanente ou de longue durée avec comme corollaire une deuxième, voire une troisième génération d'immigrés et des perspectives, des exigences et des problèmes nouveaux face auxquels les réponses n'ont pas toujours été adaptées.

Avec une exception, l'Irlande, tous les pays de la Communauté sont des pays d'immigration, les pays méridionaux, longtemps source d'émigration, sont également devenus terre d'immigration légale ou illégale. Après l'Allemagne (5,2 %)



L'unification permettra à l'Europe d'intensifier le développement de ses ressources. Elle pourra ainsi faire face aux besoins de ses habitants et prendre sa part dans les charges de la défense commune sans avoir à demander aux Etats-Unis de maintenir leur contribution.



● ● ●
Comité Economique et Social, la Banque Européenne d'Investissement. En outre l'Annuaire est complété par les noms et les coordonnées du corps diplomatique accrédité auprès des Communautés, des membres de la presse bruxelloise spécialisés en matière européenne, des consultants spécialisés, des avocats et avocats-conseils, ainsi que par une liste complète des organisations professionnelles. Cet outil de travail indispensable est directement disponible, en anglais et en français, auprès de la société éditrice Euroconfidentiel, Rue de Rixensart, 18 à B - 1330 Genval/Belgique. Prix par unité : 7.700 FB frais d'expédition compris (+ 6 % de TVA pour les exemplaires destinés à la Belgique).

Guide annuel 1991 de l'art en Belgique et au Luxembourg
Sous la forme d'un répertoire, le Guide 1991 de l'Art en Belgique et au Luxembourg présente de manière détaillée les galeries, leurs artistes et leurs expositions, les diverses institutions culturelles, les expositions les plus importantes, les foires belges et internationales. Ce guide a été rédigé avec la collaboration de l'équipe de „Art & Culture”, le magazine du Palais



„La crise du Golfe, un test pour la Communauté” : ainsi s'intitulait le débat du 22 octobre 1990 au Bureau en Belgique. De g. à dr. : les journalistes J.-P. Collette, du Soir, M. Theys de la Libre Belgique, M.A. Coppé et le général-major honoraire P. Cremer.

des Beaux-Arts de Bruxelles. Guide annuel 1991 de l'Art en Belgique et au Luxembourg, Editions Magellan, Chaussée de Charleroi, 185 à 1060 Bruxelles. Prix : 350 FB.

L'Europe régionale

„De même qu'il existe une Europe agricole, qu'une Europe sociale est en voie de création, ou qu'une Europe monétaire est en préparation, il faut construire une Europe régionale” écrit Paul Romus qui s'interroge dans son livre sur cette problématique. Paul Romus, L'Europe régionale, Editions Labor, Bruxelles, 140 pages, 575 FB.

„Countdown 1992” est une publication de l'EC Committee

de la Chambre de Commerce américaine en Belgique, qui paraît quatre fois par an. Elle donne des informations sur l'état d'avancement du Marché unique, précise les dates des mesures proposées et adoptées par la Commission, le Parlement européen et le Conseil, et mentionne aussi les références de publication des textes législatifs.

Numéro 10, octobre 1990, 120 p., 2.000 FB; abonnement annuel : 6.000 FB pour quatre numéros.

AGENDA

30.11 : Journée d'étude pour l'Institut du droit du Travail - KUL

Conférence de presse, présentation par Mme Lizin et M. Van Miert de la brochure pour les jeunes de 12 ans Réalités Européennes du Présent - Paris

1.12 : Réalités Européennes du Présent - Paris

3.12 : INED Eupen

7.12 : Institut Royal Supérieur de Défense - Bruxelles

11.12 : Action et Recherche Culturelles - Chaudfontaine

13.12 : Journée d'étude Institut d'Etudes Européennes - ULB

29.01 : Journée d'étude, session d'information au Parlement belge

EURinfo est édité par le Bureau en Belgique. Commission des Communautés européennes. 99, rue Joseph II 1040 Bruxelles, tél. : (02) 235 38 44

Conception graphique : Filigrane

Crédits Photos
Photo News (p. 1, 4, 6)
Prof. Peeters (p. 2-3)
Thierry Dauwe (p. 8)

● ● ●
et la France (3,8 %), la Belgique est le troisième pays totalisant la plus grande population immigrée non-européenne (3,3%). Et malgré la volonté des Etats membres de restreindre sévèrement l'admission de nouveaux travailleurs étrangers, l'immigration se poursuit cependant à un rythme important, alimenté par les regroupements familiaux et les réfugiés. Enfin, depuis les événements survenus en Europe de l'Est, on peut s'attendre à de nouveaux flux de candidats à l'immigration en provenance de ces Etats.

Qui sont-ils ?

Parmi les 8 millions d'étrangers établis dans les pays de la Communauté, 1,8 million sont originaires des pays industrialisés (Etats-Unis, Canada, Japon, pays de l'AELE, etc) et pour la plupart, ils n'envisagent pas de s'établir définitivement en Europe. Cette catégorie de migrants ne pose pas de problèmes d'intégration sociale sus-

ceptibles d'être réglés par la mise en place d'une politique. Si les autres immigrants venus s'installer en Europe proviennent de nombreuses régions du monde en développement, y compris le sous-continent indien, Sri Lanka, les Philippines, le Nigéria etc., la majorité d'entre eux sont originaires des pays méditerranéens (essentiellement de Yougoslavie, de Turquie, du Maroc et d'Algérie). Et, d'après le rapport, l'accroissement de la population dans la zone euro-méditerranéenne pour la prochaine décennie se réalisera à 95 % sur la rive sud de la Méditerranée et à 5 % dans la Communauté européenne, avec les effets que l'on peut supposer sur les arrivées sur le marché du travail et sur la natalité.

Intégration: incontournable

Dans ses conclusions, le rapport qui préconise l'élaboration d'une Charte fondamentale, est clair : la question de l'intégration se pose pour chacun des

Etats membres. Le retour volontaire est et devrait rester marginal. Le retour forcé n'est envisagé par aucun pays pour les migrants en situation régulière. Le „laissez-faire” et la marginalisation ne semblent pas envisageables. Dans ce contexte, l'option de l'intégration est incontournable pour tous les Etats membres. Elle signifie la nécessité d'offrir aux migrants et à leurs descendants la possibilité de vivre „normalement” dans le pays d'accueil. Cela implique que les politiques d'intégration passent surtout par le contrôle de l'immigration, l'octroi d'un séjour permanent, l'égalité de chances dans le milieu du travail, de l'éducation, de la formation professionnelle et des conditions de logement et encore par l'accès plus aisé à la nationalité du pays et la tolérance entre communautés. A cet égard, une attention toute particulière doit être donnée au développement de relations positives avec l'Islam, religion des deux tiers

de la population immigrée non-communautaire. Telles sont les ressources indispensables pour que les migrants soient à „égalité” avec la population locale. Pour conclure, retenons deux idées fondamentales de ce rapport. Premièrement, l'immigration, du moins celle des pauvres (la plus importante et celle qui pose le plus de problèmes d'intégration), c'est l'expression tangible chez nous des difficultés, des contradictions de la relation Nord/Sud. Et encore, nous vivons dans des sociétés ouvertes qui ne peuvent se permettre ni économiquement ni politiquement - et peut-être même démographiquement -, de se replier sur elles-mêmes. Deuxièmement, l'Europe occidentale ne peut pas non plus surveiller ses frontières comme le ferait un Etat policier : tout engagement dans cette voie finirait tôt ou tard par porter atteinte aux libertés de ses propres citoyens.